

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 653**25 juin 2004****SOMMAIRE**

A.T.T.C. Services, S.à r.l., Luxembourg	31298	Lehman Brothers (Luxembourg) S.A., Luxembourg	31316
Allianz Dresdner Asset Management Luxembourg S.A., Senningerberg	31341	Lehman Brothers (Luxembourg) S.A., Luxembourg	31318
Aquarius Fund Sicav, Luxembourg	31323	Lineas S.A., Luxembourg	31318
Asia Fund Management Company S.A., Luxembourg	31328	Lineas S.A., Luxembourg	31318
Atradius Re S.A., Luxembourg	31298	Mada, S.à r.l., Bettembourg	31306
Atradius Re S.A., Luxembourg	31299	Mavelly Charters S.A., Luxembourg	31323
Banita I S.A., Luxembourg	31321	Mavelly Charters S.A., Luxembourg	31323
Bärfilux S.A., Luxembourg	31342	MJ Trading S.A., Luxembourg	31322
Brimag A.G., Huldigen	31330	MJ Trading S.A., Luxembourg	31322
Brimag A.G., Huldigen	31332	MMK Finance S.A., Luxembourg	31319
Cardinal Shipping S.A., Luxembourg	31341	Moda Gas, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	31340
Conrad Hinrich Donner Vermögensverwaltung Luxembourg S.A., Luxembourg	31320	Promacon A.G., Ulflingen	31315
Contaxx A.G., Leithum	31332	Promacon S.A., Troisvierges	31315
Contaxx A.G., Leithum	31333	Reliability Engineering, S.à r.l., Eppeldorf	31314
DBLA-Latin Bond Fund, Sicav, Senningerberg	31320	Saint-Antoine Participations S.A., Luxembourg	31300
Escalade S.A., Münsbach	31320	SEB Lux Short Bond Fund Management Company S.A., Luxembourg	31321
Euro Haus u. Lufttechnik, S.à r.l., Mertert	31305	SEB Lux Short Bond Fund Management Company S.A., Luxembourg	31321
Fondation Amiperas, Luxembourg	31306	Société du Madal Luxembourg S.A., Luxembourg	31338
Fondation Amiperas, Luxembourg	31307	Société Luxembourgeoise de Participations Actives S.A.H., Luxembourg	31323
Fondation Amiperas, Luxembourg	31307	Société Luxembourgeoise de Participations Actives S.A.H., Luxembourg	31323
Fondation Amiperas, Luxembourg	31308	Spring Multiple, S.à r.l., Luxembourg	31324
Fondation Amiperas, Luxembourg	31308	Spring Multiple, S.à r.l., Luxembourg	31328
Fondation Amiperas, Luxembourg	31309	Terpean International S.A., Luxembourg	31319
Free Space Invest S.A., Luxembourg	31329	Terpean International S.A., Luxembourg	31319
Free Space Invest S.A., Luxembourg	31329	UBS Luxembourg Diversified Sicav, Luxembourg	31322
Free Space Invest S.A., Luxembourg	31329	United Agro S.A., Luxembourg	31299
Free Space Invest S.A., Luxembourg	31329	United Agro S.A., Luxembourg	31299
Gestielle Investment Sicav, Luxembourg	31309	United Agro S.A., Luxembourg	31299
Immobilière Norbert Eicher, S.à r.l., Graulinger	31344	Wafa S.A., Luxembourg	31318
IP Power Technologies S.A., Senningerberg	31334		
L.I., Luxembourgeoise d'Interventions S.A., Luxembourg	31333		
L.I., Luxembourgeoise d'Interventions S.A., Luxembourg	31333		

A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 59.364.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. S.A.

Le Gérant

Signature

(035435.3/813/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

**ATRADIUS RE, Société Anonyme,
(anc. NAMUR RE).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 27.110.

L'an deux mille quatre, le vingt avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de NAMUR RE, R. C. Luxembourg B 27.110, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 18 décembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 68 du 17 mars 1988.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 341 du 1^{er} mars 2002.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Jean Pirrotte, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Paul De Lhoneux, conseiller juridique, demeurant à Natoye, Belgique.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Paul Sépulchre, directeur financier, demeurant à Vezin, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par des lettres recommandées indiquant l'ordre du jour et envoyées aux actionnaires en date du 6 avril 2004.

Les récépissés des lettres recommandées ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de NAMUR RE en ATRADIUS RE et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les neuf cent mille (900.000) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de vingt-deux millions trois cent mille euros (EUR 22.300.000,-), huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante-cinq (899.755) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

La dénomination sociale de la Société est changée de NAMUR RE en ATRADIUS RE.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La dénomination sociale de la Société est ATRADIUS RE.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Pirrotte, P. De Lhoneux, P. Sépulchre, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, vol. 20CS, fol. 91, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(035653.3/230/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

**ATRADIUS RE, Société Anonyme,
(anc. NAMUR RE).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 27.110.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 456 du 20 avril 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(035657.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

UNITED AGRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 61.167.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AO00145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	- 118.560,05 CHF
- Résultat de l'exercice	61.966,20 CHF
- Report à nouveau	- 56.593,85 CHF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Signature.

(035636.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

UNITED AGRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 61.167.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AO00147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	- 56.593,85 CHF
- Résultat de l'exercice	- 17.931,23 CHF
- Report à nouveau	- 74.525,08 CHF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Signature.

(035633.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

UNITED AGRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 61.167.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AO00151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	- 74.525,08 CHF
- Résultat de l'exercice	- 14.724,92 CHF
- Report à nouveau	- 89.250,00 CHF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Signature.

(035630.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

SAINT-ANTOINE PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 100.516.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth of April.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Jean-Claude Perrot, company director, residing at Avenida de Ahones 8A izq, Parque Conde Orgaz, E-28043 Madrid, Spain,

2) Mr Michael Marsiglia, footballer, residing at Les Horizons Clairs, F-13400 Aubagne, France,

3) Mr Patrick Vieira, footballer, residing at Judges Walk House, 7 Branch Hill, Hampstead, NW3 7LT, London, United Kingdom,

4) ABRI HOLDINGS LIMITED, R.C. Tortola no. 81.184, a company with registered office at Tropic Isle Building P.O. Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

5) BOUCLIER HOLDINGS LIMITED, R.C. Tortola no. 81.185, a company established and having its registered office at Tropic Isle Building, P.O. Box 438, Road Town, Tortola,

all five here represented by Ms Audrey Coppede, private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of five proxies under private seal given on April 22, 2004.

Such proxies after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a corporation (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the name of SAINT-ANTOINE PARTICIPATIONS.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at fifty thousand euros (EUR 50,000.-), divided into five thousand (5,000) shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each.**Art. 4.** The shares are and shall be all registered shares.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The transfer of shares of the Company is subject to the following requirements:

The shareholder who wishes to transfer all or part of his shares (the «transferor») has to inform the Board of Directors by registered letter of his intention to transfer shares (the «transfer notice»). The transferor has to indicate in the transfer notice the number and the price of the shares for which the transfer is requested, the surname, name, profession and the residence of the proposed transferee(s).

Within fifteen days after the receipt of the transfer notice the Board of Directors shall, in due case, approve the transfer and serve by registered letter a copy of that transfer notice to the shareholders other than the transferor.

The other shareholders shall then have a pre-emption right to purchase the shares for which the transfer is requested. This right is exercised in proportion of the shares owned by each such other shareholder. The non-exercise of the pre-emption right, in whole or in part, by one shareholder increases the pre-emption right of the other shareholders. Under no circumstances can the shares be divided; if the amount of shares to be transferred is not exactly proportional to the amount of shares for which the option can be exercised, the shares in excess are, failing agreement, allotted by drawing lots under the responsibility of the Board of Directors.

The shareholder who intends to exercise his pre-emption right has to inform the Board of Directors by registered letter within thirty days after receipt of the transfer notice sent pursuant to the provisions of paragraph three of this Article, failing which his pre-emption right is forfeited. For the exercise of the pre-emption right deriving from the increase of the shareholders' pre-emption rights pursuant to the provisions of the third sentence of paragraph four of this article, the shareholders will benefit from an additional delay of one month which will start at the end of the thirty days period indicated in the first sentence of this paragraph.

The shareholders who exercise their pre-emption right may acquire the shares at the purchase price indicated in the transfer notice. Any dispute as to whether the purchase price represents fair value which is not resolved by mutual agreement in writing, shall no later than thirty days after the occurrence of such dispute, be referred to an independent auditor appointed by the Board of Directors of the Company. The independent auditor's fees shall be shared amongst transferor and transferee(s). The determination of the purchase price by the independent auditor shall be final and without any recourse.

The pre-emption right can be exercised for all or part of the shares for which the transfer is requested. Within two months after receipt of the transfer notice sent pursuant to the provisions of paragraph two of this Article, the Board of Directors has to approve or to refuse the transfer of shares. If the Board of Directors does neither approve nor refuse the transfer of shares within this delay of two months, the transfer of shares is deemed approved. If the Board of Directors refuses the transfer of shares, the Board within a delay of six months, starting as of the date of its refusal, has to find a purchaser for the offered shares or has to have the shares redeemed by the Company in accordance with the provisions of the Law. If the Board of Directors does not find a purchaser or if the Company does not redeem the offered shares within this delay, the transfer of shares is deemed approved.

Art. 6. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Unless specifically forbidden by law or otherwise provided from time to time by the Board of Directors, all notices, proxies, minutes, records and documents of whatsoever nature that may be required or used under or in connection with the company, its management and organisation and these statutes may be produced, delivered and stored in electronic form, with or without signature as appropriate.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.

Art. 8. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 9. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 10. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last working day in the month of June at 2.00 p.m.

Art. 11. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 12. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 13. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 14. The amended law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory Provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2005.

Subscription and Payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) Mr Jean-Claude Perrot, prenamed, one thousand two hundred and fifty shares.	1,250
2) Mr Michael Marsiglia, prenamed, six hundred and twenty-five shares	625
3) Mr Patrick Vieira, prenamed, one thousand two hundred and fifty shares	1,250
4) ABRI HOLDINGS LIMITED, prenamed, one thousand two hundred and fifty shares	1,250
5) BOUCLIER HOLDINGS LIMITED, prenamed, six hundred and twenty-five shares	625
Total: five thousand shares.	5,000

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand and eight hundred euros (EUR 2,800.-).

Constitutive Meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
 - a) M^e Guy Ludovissy, lawyer, born on July 9, 1964 in Luxembourg, with professional address at 6, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,
 - b) Ms Cindy Reiners, private employee, born on February 4, 1979 in Luxembourg, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - c) Mr François Manti, private employee, born on October 7, 1970 at Algrange, France, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3) The following is appointed Auditor:
EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 50.956, with registered office at 11, rue Hiel, L-7390 Blaschette.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2009.
- 5) The Company shall have its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jean-Claude Perrot, directeur de société, demeurant à Avenida de Ahones 8A izq, Parque Conde Orgaz, E-28043 Madrid, Espagne,
- 2) Monsieur Michael Marsiglia, footballeur, demeurant à Les Horizons Clairs, F-13400 Aubagne, France,
- 3) Mr Patrick Vieira, footballeur, demeurant à Judges Walk House, 7 Branch Hill, Hampstead, NW3 7LT, London, Royaume Uni,

4) ABRI HOLDINGS LIMITED, R.C. Tortola n° 81.184, une société avec siège social au Tropic Isle Building P.O. Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

5) BOUCLIER HOLDINGS LIMITED, R.C. Tortola n° 81.185, une société avec siège social au Tropic Isle Building, P.O. Box 438, Road Town, Tortola,

tous les cinq ici représentés par Mademoiselle Audrey Coppede, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu de cinq procurations sous seing privé données le 22 avril 2004.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SAINT-ANTOINE PARTICIPATIONS.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement ou l'extension de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) euros chacune.

Art. 4. Les actions sont et resteront toutes nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La cession des actions de la Société est soumise aux conditions suivantes:

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le «cédant») doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée («l'avis de cession») en indiquant le nombre et le prix des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Dans les quinze jours de la réception de l'avis de cession le Conseil d'Administration donne, le cas échéant, son accord et transmet la copie de l'avis de cession aux actionnaires autres que le cédant par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée endéans les trente jours de la réception de l'avis de cession envoyé conformément aux dispositions du troisième paragraphe de cet article, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les dispositions de la troisième phrase du quatrième paragraphe de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de trente jours indiqué dans la première phrase de ce paragraphe.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption pourront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession. Toute contestation relative à la juste valeur du prix d'achat et n'ayant pas été résolue par accord écrit mutuel entre actionnaires sera, dans un délai maximum de trente jours après la survenance de cette contestation, soumise à un réviseur d'entreprises indépendant nommé par le Conseil d'Administration de la Société. Les honoraires du réviseur d'entreprises indépendant seront partagés entre le cédant et le cessionnaire. La détermination du prix d'achat par le réviseur d'entreprises indépendant sera définitive et sans recours.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession. Dans un délai de deux mois à partir de la réception de l'avis de cession indiqué au deuxième paragraphe de cet article, le Conseil d'Administration doit approuver ou refuser le transfert des actions. Si le Conseil d'Administration ni

approuve ni refuse le transfert des actions dans ce délai de deux mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le Conseil d'Administration refuse le transfert des actions, le Conseil doit, dans un délai de six mois commençant à la date de son refus, trouver un acheteur pour les actions offertes ou doit faire racheter les actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le Conseil d'Administration ne trouve pas un acheteur ou si la Société ne rachète pas les actions offertes dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé.

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

A moins que la loi ne l'interdise spécialement ou qu'il n'en soit disposé autrement de temps en temps par le Conseil d'Administration, toutes les convocations, procurations, minutes, comptes-rendus et documents de quelque nature qu'ils soient requis ou utilisés en relation avec la société, son administration et organisation et les présents statuts pourront être produits, délivrés et conservés sous la forme électronique avec ou sans signature.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jour ouvrable du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

- | | |
|--|-------|
| 1) Monsieur Jean-Claude Perrot, préqualifié, mille deux cent cinquante actions | 1.250 |
| 2) Monsieur Michael Marsiglia, préqualifié, six cent vingt-cinq actions | 625 |
| 3) Monsieur Patrick Vieira, préqualifié, mille deux cent cinquante actions. | 1.250 |
| 4) ABRI HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, mille deux cent cinquante actions | 1.250 |

5) BOUCLIER HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, six cent vingt-cinq actions	625
Total: cinq mille actions	5.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Assemblée Constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) M^e Guy Ludovissy, avocat, né le 9 juillet 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 6, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,
 - b) Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, née le 4 février 1979 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - c) Monsieur François Manti, employé privé, née le 7 octobre 1970 à Algrange, France, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 50.956, avec siège social au 11, rue Hiel, L-7390 Blaschette.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Coppede, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, vol. 21CS, fol. 3, case 11. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(035716.3/230/352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

EURO HAUS U. LUFTECHNIK, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

H. R. Luxemburg B 55.919.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 1. März 2004

Frau Ilse Lehnerts beabsichtigt 10 Anteile der Gesellschaft an Herrn Horst Lehnerts, wohnhaft in Boxtelstrasse, 13, D-54516 Wittlich abzutreten. Hierzu wurde ihr von der Gesellschafterversammlung einstimmig die Zustimmung erteilt. Somit stellt sich künftig die Verteilung der Gesellschaftsanteile wie folgt dar:

Horst Lehnerts, Boxtelstrasse, 13, D-54516 Wittlich	100 Anteile
Total	100 Anteile

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mertert, den 1. März 2004.

EURO HAUS & LUFTECHNIK, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035207.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

MADA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 90.158.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Lucien Marx, employé privé, demeurant au 11 rue Amélie, L-3214 Bettembourg.
- 2.- Madame Michèle David, employée privée, demeurant au 25 rue de Hellange, L-3327 Crauthem.
- 3.- Monsieur Luc David, gérant de sociétés, demeurant au 25 rue de Hellange, L-3327 Crauthem.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

I.- Qu'ils sont les trois seuls et uniques associés et bénéficiaires réels de la société MADA, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 11, rue Amélie, L-3214 Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 90.158, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 06 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 28 du 10 janvier 2003.

II.- Que les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis son acte de constitution.

III.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée MADA, prédésignée, s'élève actuellement à vingt mille Euros (20.000,- EUR) représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées, et détenues par les prédits associés, Monsieur Lucien Marx, à raison de quarante-cinq pour cent (45%), soit quatre-vingt-dix parts sociales, Madame Michèle David, à raison de dix pour cent (10%), soit vingt parts sociales et par Monsieur Luc David, à raison de quarante-cinq pour cent (45%), soit quatre-vingt-dix parts sociales.

IV.- Que d'un commun accord les trois associés prénommés ont décidé la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat.

V.- Que les comparants préqualifiés déclarent en outre que l'activité de la société a cessé, qu'ils sont investis de tout l'actif et qu'ils régleront tout le passif connu ou inconnu de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme définitivement liquidée.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à Monsieur Lucien Marx, pour l'accomplissement de ses fonctions en tant que gérant unique de la société MADA présentement dissoute, jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Marx, M. David, L. David, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2004, vol. 885, fol. 9, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 mai 2004.

J.-J. Wagner.

(035747.3/239/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

FONDATION AMIPERAS, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Luxembourg, 26, Dernier Sol.

R. C. Luxembourg G 14.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1998

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Disponible	1.727.143,-	Fonds propres au 1.1.1998.	2.467.162,-
Excédent	740.019,-		
	<u>2.467.162,-</u>		<u>2.467.162,-</u>

COMPTE DE RESULTAT 1998

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Location et Nettoyage Théâtre	90.250,-	Dons	297.000,-
Frais de Port	11.615,-	Produit Brut Concert	401.000,-
Frais de Publication des Statuts	8.241,-	Produits Financiers	36.725,-
Frais Financiers	988,-		
Dépenses dans un But Social	1.363.650,-		
	<u>1.474.744,-</u>		<u>1.474.744,-</u>

BUDGET POUR L'ANNEE 1999

Frais Administratifs	20.000,-	Dons etc.	400.000,-
--------------------------------	----------	-------------------	-----------

Dépenses Sociales	600.000,-	Autres Recettes	350.000,-
	<u>620.000,-</u>		<u>750.000,-</u>
Excédent.	130.000,-		
	<u>750.000,-</u>		<u>750.000,-</u>

Signature

Le Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05220. – Reçu 75 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(034569.2//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

FONDATION AMIPERAS, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Luxembourg, 26, Dernier Sol.

R. C. Luxembourg G 14.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1999

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Disponible	1.889.779,-	Fonds propres au 1.1.1999.....	1.727.143,-
	<u>1.889.779,-</u>	Excédent.	<u>162.636,-</u>
			<u>1.889.779,-</u>

COMPTE DE RESULTAT 1999

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Location et Nettoyage Théâtre.....	76.470,-	Dons.....	192.292,-
Frais de Port.....	12.800,-	Produit Brut Concert	549.000,-
Frais Financiers.....	916,-	Produits Financiers	25.275,-
Fleurs et Dons	13.745,-		
Dépenses dans un But Social.....	500.000,-		
	<u>603.931,-</u>		
Excédent.	162.636,-		
	<u>766.567,-</u>		<u>766.567,-</u>

BUDGET POUR L'ANNEE 2000

Frais Administratifs	30.000,-	Dons etc.	250.000,-
Dépenses Sociales	650.000,-	Autres Recettes	450.000,-
Excédent.	20.000,-		
	<u>700.000,-</u>		<u>700.000,-</u>

J. Jemming

Le Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05213. – Reçu 75 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(034571.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

FONDATION AMIPERAS, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Luxembourg, 26, Dernier Sol.

R. C. Luxembourg G 14.

COMPTE DE RESULTAT 2001

<i>Charges</i>		<i>LUF</i>	<i>EUR</i>	<i>Produits</i>		<i>LUF</i>	<i>EUR</i>
a.1. Enregistrement	1.000,00	24,79		b.1. Concert.....	196.050,00	4.859,95	
a.2. Concerts 2000 & 2001 ..	163.315,00	4.048,47		b.2. Dons	244.425,00	6.059,14	
a.3. Frais de port	5.264,00	130,49		b.3. Produits financiers.....	33.747,00	836,57	
a.4. Frais financiers.....	2.622,00	65,00					
a.5. Divers	1.990,00	49,33		Perte.....	549.750,00	13.627,95	
a.6. Dépenses sociales	849.781,00	21.065,52					
	<u>1.023.972,00</u>	<u>25.383,60</u>			<u>1.023.972,00</u>	<u>25.383,60</u>	

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05219. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(034572.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

FONDATION AMIPERAS, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Luxembourg, 26, Dernier Sol.

R. C. Luxembourg G 14.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

<i>Actif</i>	<i>EUR</i>	<i>Passif</i>	<i>EUR</i>
Disponible.....	24.389,16	Fonds propres au 1 ^{er} janvier 2002.....	38.476,11
Perte.....	14.086,95		
	<u>38.476,11</u>		<u>38.476,11</u>

COMPTE DE RESULTAT 2002

<i>Charges</i>	<i>EUR</i>	<i>Produits</i>	<i>EUR</i>
Frais d'enregistrement.....	45,49	Dons.....	748,70
Frais de port.....	55,44	Produits financiers.....	191,00
Frais financiers.....	52,11		
Dépenses à but social.....	14.873,61	Perte.....	14.086,95
	<u>15.026,65</u>		<u>15.026,65</u>

BUDGET POUR L'ANNEE 2003

<i>Dépenses</i>	<i>EUR</i>	<i>Recettes</i>	<i>EUR</i>
Frais Administratifs		Dons	
Frais financiers		Autres recettes	
Dépenses à but social			
Excédent			

Luxembourg, le 19 mars 2004.

P. Meyers / A. Wehenkel / M. Schaack / N. Greven

Président / Vice-président / Secrétaire / Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05220. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(034573.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

FONDATION AMIPERAS, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Luxembourg, 26, Dernier Sol.

R. C. Luxembourg G 14.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

<i>Actif</i>	<i>EUR</i>	<i>Passif</i>	<i>EUR</i>
Disponible.....	24.367,08	Fonds propres au 1 ^{er} janvier 2003.....	24.389,16
Perte.....	22,08		
	<u>24.389,16</u>		<u>24.389,16</u>

COMPTE DE RESULTAT 2003

<i>Charges</i>	<i>EUR</i>	<i>Produits</i>	<i>EUR</i>
Frais de port.....	2,75	Dons.....	60,00
Frais d'intermédiaire.....	100,00	Produits financiers.....	69,11
Frais financiers.....	48,44		
	<u>151,19</u>	Perte.....	22,08
			<u>151,19</u>

BUDGET POUR L'ANNEE 2004

<i>Dépenses</i>	<i>EUR</i>	<i>Recettes</i>	<i>EUR</i>
Frais Administratifs.....	2.000,00	Dons.....	15.000,00
Dépenses à but social.....	10.000,00	Autres recettes.....	2.500,00
Frais d'études.....	5.000,00		
Excédent.....	500,00		
	<u>17.500,00</u>		<u>17.500,00</u>

Luxembourg, le 19 mars 2004.

P. Meyers / A. Wehenkel / M. Schaack / N. Greven

Président / Vice-président / Secrétaire / Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05221. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(034574.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

FONDATION AMIPERAS, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Luxembourg, 26, Dernier Sol.
R. C. Luxembourg G 14.

Composition du Conseil d'Administration

Prénom - Nom, fonction, rue, localité, tél. - fax - e-mail, renouv
Monsieur Paul Meyers, président, 12, rue des Roses, L-2445 Luxembourg, 22 35 02 - paulmeyers@innovative.lu, 2005;
Monsieur Antoine Wehenkel, vice-président, 39, rue Laroche, L-1918 Luxembourg, 26 09 41 42, 2006;
Monsieur Mathias Schaack, secrétaire, 338, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg, 4242 6115 / 48 76 36 - mathias.schaack@bgl.lu - mathias.schaack@vonet.lu;
Monsieur Norbert Greven, trésorier, 51, rue d'Ehlerange, L-4439 Soleuvre, 47 46 45-1 / 59 38 66 - norbert.greven@pv-assurances.lu - ngreven@pt.lu, 2007;
Madame Edmée Mangers, membre, 45, rue Pierre Krier, L-3504 Dudelange, 51 74 09, 2005;
Madame Liliane Colling, membre, 2, rue du Verger, L-7338 Heisdorf, 33 13 11 / 021 27 20 85, 2007;
Madame Carène Gillain, membre, 40, Op Lenkeschlei, L-3508 Dudelange, 51 81 18 / 51 71 98 - fax 51 71 98 - cgillain@pt.lu; 2007
Madame Michèle Seyler, membre, 13, av. G.D. Charlotte, L-5654 Mondorf-les-Bains, 33 54 75 / 091 69 95 96, 2005;
Monsieur François Dahm, membre, 29, rue Franklin, L-1540 Luxembourg, 49 23 09, 2005;
Monsieur Raymond Kauffmann, membre, 30, rue de la Gare, L-3377 Leudelage, 37 07 68 - fax 37 12 23 - raymond.kauffmann@internet.lu; 2005
Monsieur Claude Levy-Raus, membre, 46, rue Mies, L-7557 Mersch, 32 94 56, 2006.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Copie conforme à l'original

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05218. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(034568.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

GESTIELLE INVESTMENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.851.

In the year two thousand and four, on the thirteenth of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, who will be the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of GESTIELLE INVESTMENT SICAV (hereafter referred to as the «Company»), a société d'investissement à capital variable, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, (R. C. Luxembourg B 37.278), incorporated under the denomination of EUROPEAN INVESTMENT AND PENSION FUND, pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on June 20, 1991, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 311 of August 12, 1991. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on March 13, 2001, published in the Mémorial number 577 of July 26, 2001.

The meeting was opened at 3.00 p.m. with Mr Lino Tonolli, administrateur de sociétés, Luxembourg, 26, boulevard Royal, as chairman of the meeting.

The chairman appointed as secretary Mrs Stéphanie Kuchly, bank employee, Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Mauro Betti, co-directeur, Luxembourg, 26, boulevard Royal.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That all the shares being registered shares, the present Extraordinary General Meeting has been duly convened by registered mail containing the agenda, sent to the shareholders on March 29, 2004.

II.- That the agenda of the meeting is the following:

To approve the merger of the Company into NOVARA AQUILONE SICAV, (hereafter «NAS») a «Société d'Investissement à Capital Variable» under Part I of the Luxembourg law of March 30, 1988, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and more specifically, upon hearing:

(i) the report of the Board of Directors explaining and justifying the merger proposal (hereafter the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg on February 20, 2004 and deposited with the «Registre de Commerce et des Sociétés» of Luxembourg, and

(ii) the audited report prescribed by Article 266 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, prepared by ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg;

1) to approve such Merger Proposal;

2) to fix the effective date of the merger (hereafter the «Effective Date») to be the 16th of April 2004 (15th of April 2004 after close of business),

3) to approve that on the Effective Date, in exchange for the contribution of all assets and liabilities, some sub-funds of NAS as listed below, will issue to the shareholders of some sub-funds of the Company as listed below, without charge, a certain number of shares on the basis of the net asset value per share of the following sub-funds of the Company, and of the net asset value per share of the following sub-funds of NAS.

Such number of shares issued by NAS shall be allocated to each shareholder of the Company on a pro rata basis.

Merger of:	Into:
GIS Italy Equity	NAS Equity Controlled Risk Italy
GIS Global Bond	NAS Global Bond
GIS Global Equity One	NAS Global Equity Controlled Risk
GIS Short Term Euro	NAS Short Term Euro
GIS Europe Equity	NAS Value Equity Europe
GIS America Equity	NAS Value Equity USA, new Class EUR

4) to approve that on the Effective Date, in exchange for the contribution of all assets and liabilities, some new sub-funds of NAS as listed below, will issue to the shareholders of some sub-funds of the Company as listed below, without charge, a certain number of shares at a one-to one ratio:

Merger of:	Into:
GIS Cash Dollar	NAS Cash Dollar (*)
GIS Cash Euro	NAS Cash Euro (*)
GIS Corporate Bond	NAS Corporate Bond (*)
GIS Global Convertible Bond	NAS Corporate Bond (*)
GIS Japan Equity	NAS Japan Equity (*)
GIS Long Term Euro	NAS Long Term Euro (*)
GIS Medium Term Euro	NAS Medium Term Euro (*)
GIS Pharmatech Equity	NAS Pharmatech Equity (*)
GIS World Utilities Equity	NAS World Utilities Equity (*)

(*) New sub-funds of NOVARA AQUILONE SICAV as from the Effective Date.

5) to state that, as a result of the merger, the Company be wound up on the Effective Date and all its shares in issue be cancelled.

III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV.- As appears from the said attendance list 84,384 shares out of 3,170,825.300 shares in circulation are present or represented at the present Extraordinary General Meeting.

The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting had been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, for the 25th of March 2004 and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained.

In accordance with article 67-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, the present meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are present or represented.

IV.- That the provision of the law of August 10th, 1915 concerning the mergers have been observed i.e.:

1. Publication of the merger proposal drawn up in the notarial form by the board of directors of the merging companies on the 20th of February 2004 in the Mémorial, that is to say more than one month before this meeting which has been convened in order to approve the merger proposal.

2. Drawing up of a written report by the board of directors of each of the merging companies explaining and justifying the merger proposal and in particular the exchange rates of the shares.

3. Drawing up of a report by ERNST & YOUNG., an independent auditor, for the Company and by COMPAGNIE DE REVISION, an independent auditor for NAS.

4. Deposit for inspection by the shareholders of the documents required by article 267 of the law on commercial companies at the registered office of the merging companies one month at least before the date of the general meeting.

The reports of the board of directors and the reports of the independent auditor will remain annexed to the present deed.

A certificate issued by the Board of Directors certifying that the provisions of article 267 have been fulfilled will also remain attached to the present deed.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting approves the merger of the Company into NOVARA AQUILONE SICAV, (hereafter «NAS») a «Société d'Investissement à Capital Variable» under Part I of the Luxembourg law of March 30, 1988, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and more specifically, upon hearing:

(i) the report of the Board of Directors explaining and justifying the merger proposal (hereafter the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg on February 20, 2004 and deposited with the «Registre de Commerce et des Sociétés» of Luxembourg, and

(ii) the audited report prescribed by Article 266 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, prepared by ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg,

approves the merger proposal as published in the Mémorial on February 20th, 2004.

The meeting resolves that the merger shall be effective on April 16, 2004. (the «Effective Date») (15th of April 2004 after close of business).

Second resolution

The meeting resolves to approve that on the Effective Date, in exchange for the contribution of all assets and liabilities of the Company, some sub-funds of NAS as listed below, will issue to the shareholders of some sub-funds of the Company as listed below, without charge, a certain number of shares on the basis of the net asset value per share of the following sub-funds of the Company, and of the net asset value per share of the following sub-funds of NAS. Such number of shares issued by NAS shall be allocated to each shareholder of the Company on a pro rata basis.

Merger of:	Into:
GIS Italy Equity	NAS Equity Controlled Risk Italy
GIS Global Bond	NAS Global Bond
GIS Global Equity One	NAS Global Equity Controlled Risk
GIS Short Term Euro	NAS Short Term Euro
GIS Europe Equity	NAS Value Equity Europe
GIS America Equity	NAS Value Equity USA, new Class EUR

Third resolution

The general meeting resolves to approve that on the Effective Date, in exchange for the contribution of all assets and liabilities, some new sub-funds of NAS as listed below, will issue to the shareholders of some sub-funds of the Company as listed below, without charge, a certain number of shares at a one-to one ratio:

Merger of:	Into:
GIS Cash Dollar	NAS Cash Dollar (*)
GIS Cash Euro	NAS Cash Euro (*)
GIS Corporate Bond	NAS Corporate Bond (*)
GIS Global Convertible Bond	NAS Corporate Bond (*)
GIS Japan Equity	NAS Japan Equity (*)
GIS Long Term Euro	NAS Long Term Euro (*)
GIS Medium Term Euro	NAS Medium Term Euro (*)
GIS Pharmatech Equity	NAS Pharmatech Equity (*)
GIS World Utilities Equity	NAS World Utilities Equity (*)

(*) New sub-funds of NOVARA AQUILONE SICAV as from the Effective Date.

Fourth resolution

The meeting resolves that, as a result of the merger, the Company is wound up on the Effective Date and all its shares in issue are cancelled.

Statement

The undersigned notary declares in accordance with article 271, paragraph 2, of the law on commercial companies, that he has verified the existence of the merger proposal as well as of all other acts and formalities imposed to the Company in relation with the merger, with the remark that the exchange rate of the sub-funds listed in the second resolution will only be established on the basis of the net asset value as of the Effective Date.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergency between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document, containing one cancelled blank.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first name, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le treize avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, qui restera le depositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société GESTIELLE INVESTMENT SICAV, (ci-après la «Société»), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, (R. C. Luxembourg B 37.278) constituée sous la dénomination de EUROPEAN INVESTMENT AND PENSION FUND, suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juin 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 311 du 12 août 1991. Les sta-

tuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 2002, publié au Mémorial numéro 577 du 26 juillet 2001.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Lino Tonolli, administrateur de sociétés, Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Madame Stéphanie Kuchly, employée de banque, Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de Scrutateur Monsieur Mauro Betti, co-directeur de banque, Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le Notaire d'acter que:

I. Toutes les actions étant nominatives, l'Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées contenant l'ordre du jour adressés aux actionnaires en date du 29 mars 2004.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

D'approuver la fusion de la Société dans NOVARA AQUILONE SICAV, (ci-après «NAS») une «société d'investissement à capital variable» existant sous la partie I de la Loi Luxembourgeoise du 30 mars 1988, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et plus spécialement, après avoir entendu:

(i) le rapport du Conseil d'Administration expliquant et justifiant le projet de fusion (ci-après le «Projet de Fusion») publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de Luxembourg en date du 20 février 2004 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et

(ii) le rapport révisé prescrit par l'Article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifié, préparé par ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg;

1) d'approuver ce Projet de Fusion

2) de fixer la date effective de la fusion (ci-après la «Date Effective») au 16 avril 2004 (15 avril 2004 après fermeture des bureaux).

3) d'approuver qu'à la Date Effective, en échange de la contribution de tous ses actifs et de tous ses engagements, certains Compartiments de NAS tels que détaillés dans la colonne de droite du tableau ci-dessous, émettront au profit des actionnaires des compartiments de la Société tels que détaillés dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous, sans frais, un certain nombre d'actions sur base de la valeur nette d'inventaire des compartiments suivants de la Société, et de la valeur nette d'inventaire par action des compartiments suivants de NAS. Ce nombre d'actions émis par NAS devra être alloué à chacun des actionnaires de la Société au prorata de leur participation dans la Société.

Absorption de:	Dans:
GIS Italy Equity	NAS Equity Controlled Risk Italy
GIS Global Bond	NAS Global Bond
GIS Global Equity One	NAS Global Equity Controlled Risk
GIS Short Term Euro	NAS Short Term Euro
GIS Europe Equity	NAS Value Equity Europe
GIS America Equity	NAS Value Equity USA, new Class EUR

4) d'approuver qu'à la Date Effective, en échange de la contribution de tous ses actifs et de tous ses engagements, certains nouveaux Compartiments de NAS, tels que détaillés dans la colonne de droite du tableau ci-dessous, émettront au profit des actionnaires des compartiments de la Société tels que détaillés dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous, sans frais, un certain nombre d'actions sur la base d'un ratio d'échange d'une action contre une action:

Absorption de:	Dans:
GIS Cash Dollar	NAS Cash Dollar (*)
GIS Cash Euro	NAS Cash Euro (*)
GIS Corporate Bond	NAS Corporate Bond (*)
GIS Global Convertible Bond	NAS Corporate Bond (*)
GIS Japan Equity	NAS Japan Equity (*)
GIS Long Term Euro	NAS Long Term Euro (*)
GIS Medium Term Euro	NAS Medium Term Euro (*)
GIS Pharmatech Equity	NAS Pharmatech Equity (*)
GIS World Utilities Equity	NAS World Utilities Equity (*)

(*) Nouveaux compartiments de NAS à partir de la Date Effective.

5) de déclarer que suite à la fusion, la Société sera dissoute à la Date Effective et que toutes ses actions émises seront annulées.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 3.170.825,300 actions en circulation, 84.384 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

Le Président informe l'Assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 25 mars 2004 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

IV.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées à savoir:

1. Publication du projet de fusion établi en la forme notariée par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial C le 20 février 2004, soit un mois au moins avant la réunion de la présente Assemblée Générale appelée à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Etablissement d'un rapport écrit par les Conseils d'Administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier les rapports d'échange des actions.

3. Etablissement d'un rapport par ERNST & YOUNG, expert indépendant, pour la Société et par COMPAGNIE DE REVISION, expert indépendant, pour NAS.

4. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale en vue de leur inspection par les actionnaires.

Les rapports des conseils d'administration et les rapports des experts indépendant resteront annexés aux présentes.

Une attestation émise par le Conseil d'Administration et certifiant que les dispositions de l'article 267 ont été respectées restera également annexée aux présentes.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve la fusion de la Société avec NOVARA AQUILONE SICAV, (ci-après «NAS») une «société d'investissement à capital variable» existant sous la partie I de la Loi Luxembourgeoise du 30 mars 1988, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et plus spécialement, après avoir entendu:

(i) le rapport du Conseil d'Administration expliquant et justifiant le projet de fusion (ci-après le «Projet de Fusion») publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg en date du 20 février 2004 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et

(ii) le rapport révisé prescrit par l'Article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifié, préparé par ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg;

approuve le Projet de Fusion tel que publié au Mémorial le 20 février 2004.

L'Assemblée décide de fixer la date effective de la fusion (ci-après la «Date Effective») au 16 avril 2004 (15 avril 2004 après fermeture des bureaux).

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve qu'à la Date Effective, en échange de la contribution de tous les actifs et de tous les engagements de la Société, certains Compartiments de NAS tels que détaillés dans la colonne de droite du tableau ci-dessous, émettront au profit des actionnaires des compartiments de la Société tels que détaillés dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous, sans frais, un certain nombre d'actions sur base de la valeur nette d'inventaire des compartiments suivants de la Société, et de la valeur nette d'inventaire par action des compartiments suivants de NAS. Ce nombre d'actions émis par NAS devra être alloué à chacun des actionnaires de la Société au prorata de leur participation dans la Société.

Absorption de:	Dans:
GIS Italy Equity	NAS Equity Controlled Risk Italy
GIS Global Bond	NAS Global Bond
GIS Global Equity One	NAS Global Equity Controlled Risk
GIS Short Term Euro	NAS Short Term Euro
GIS Europe Equity	NAS Value Equity Europe
GIS America Equity	NAS Value Equity USA, new Class EUR

Troisième résolution

L'Assemblée approuve qu'à la Date Effective, en échange de la contribution de tous les actifs et de tous les engagements de la Société, certains nouveaux Compartiments de NAS, tels que détaillés dans la colonne de droite du tableau ci-dessous, émettront au profit des actionnaires des compartiments de la Société tels que détaillés dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous, sans frais, un certain nombre d'actions sur la base d'un ratio d'échange d'une action contre une action:

Absorption de:	Dans:
GIS Cash Dollar	NAS Cash Dollar (*)
GIS Cash Euro	NAS Cash Euro (*)
GIS Corporate Bond	NAS Corporate Bond (*)
GIS Global Convertible Bond	NAS Corporate Bond (*)
GIS Japan Equity	NAS Japan Equity (*)
GIS Long Term Euro	NAS Long Term Euro (*)
GIS Medium Term Euro	NAS Medium Term Euro (*)
GIS Pharmatech Equity	NAS Pharmatech Equity (*)
GIS World Utilities Equity	NAS World Utilities Equity (*)

(*) Nouveaux compartiments de NAS à partir de la Date Effective.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que suite à la fusion, la Société sera dissoute à la Date Effective et que toutes ses actions émises seront annulées.

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité du projet de fusion et tous les autres actes et exigences formelles imposées par la loi à la société en relation avec la fusion projetée, avec la remarque que le rapport d'échange concernant les compartiments énumérés dans la deuxième résolution ne sera établi que sur base de la valeur nette d'inventaire des sociétés fusionnantes à la Date Effective.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le Notaire, le présent acte, qui contient un blanc bâtonné.

Signé: L. Tonollil, S. Kuchly, M. Betti, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 avril 2004, vol. 427, fol. 44, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 avril 2004.

H. Hellinckx.

(035825.3/242/298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

RELIABILITY ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9364 Eppeldorf, Reisermillen.

R. C. Diekirch B 4.594.

L'an deux mille quatre, le seize avril.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Theo Speaight, ingénieur conseil, demeurant à Reisermillen, L-9364 Eppeldorf, seul associé de la société unipersonnelle à responsabilité limitée RELIABILITY ENGINEERING, S.à r.l., avec siège social à L-9364 Eppeldorf, Reisermillen,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 7829 de l'année 1998,

modifié (conversion du capital social en euros) suivant procès-verbal du 8 novembre 2001, publié au Mémorial C, page 38501 de l'année 2002.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide d'étendre l'objet social de la société pour y englober les «travaux de mécanicien en mécanique générale».

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet le conseil en matière d'ingénierie mécanique, la surveillance d'équipements, la prise des mesures, les calculations, la direction de projets, la construction de prototypes ou projets de démonstration et les travaux de mécanicien en mécanique générale, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.»

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Speaight, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 19 avril 2004, vol. 614, fol. 5, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Ries.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 26 avril 2004.

M. Cravatte.

(901649.3/205/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mai 2004.

PROMACON A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Ullingen.

H. R. Diekirch B 98.437.

Im Jahre zweitausendvier, den fünfzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Urbain Tholl, mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind die Aktionäre der anonymen Gesellschaft PROMACON A.G., mit Sitz zu Ullingen, R.C.S.L. Nummer B 98.437, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Fernand Unsen, mit Amtswohnsitz zu Diekirch, am 18. Dezember 1996, veröffentlicht im Mémorial C Blatt 5483 von 1997 und ihre Statuten wurden abgeändert, gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 16. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 161 vom 9. Februar 2004.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Kurt Moutschen, Kaufmann, wohnhaft zu B-4784 Ober-Emmels.

Der Vorsitzende wählt zur Schriftführerin Dame Cindy Counhaye, Privatbeamtin, wohnhaft zu B-Messancy.

Die Versammlung wählt zur Stimmenprüferin Dame Christine Noël, Notarschreiberin, wohnhaft zu B-Morhet.

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden, dass:

1) Die erschienenen Aktionäre sowie die von ihnen innegehaltene Aktienzahl auf einer Präsenzliste aufgeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Vorsitzenden, die Schriftführerin, die Stimmenprüferin und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen verbleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

2) Aus der Präsenzliste erhellt, dass die eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen in gegenwärtiger ausserordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, womit die Versammlung rechtmässig über sämtliche auf der Tagesordnung angeführten Punkte entscheiden kann.

3) Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgenden Punkt:

Abänderung des ersten Abschnitts des vierten Artikels.

Nachdem vorstehende Tagesordnung seitens der Generalversammlung gutgeheissen wurde, wurde nachfolgender Beschluss einstimmig gefasst:

Einziges Beschlüsse

Die Versammlung beschliesst, den ersten Abschnitt des vierten Artikels abzuändern wie folgt:

«Gegenstand des Unternehmens ist:

- Die Promotion von Immobilien und speziell die Organisation, Koordinierung und Beratung im Bauwesen;
- Der Ankauf und Verkauf von Immobilien;
- Die Organisation und Beratung im Bereich des Unterhalts und der Verwaltung von Immobilien;
- Der Verkauf von sämtlichen Brancheartikeln von Glaserarbeiten;
- Verkauf von Sonnenschutzprodukten;
- Verkauf von Automatiktüren und Zugangskontrolle.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist wird die Versammlung aufgehoben.

Kosten und Gebühren

Alle Kosten und Gebühren dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf achthundert (800,-) Euro.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Moutschen, C. Counhaye, C. Noël, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 16 avril 2004, vol. 427, fol. 45, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 3. Mai 2004.

U. Tholl.

(901658.3/232/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mai 2004.

PROMACON, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 40, rue de Wilwerdange.

R. C. Diekirch B 98.437.

Statuts coordonnés suivant acte du 15 avril 2004, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(901659.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 mai 2004.

LEHMAN BROTHERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.564.

In the year two thousand four, on the twenty-sixth of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LEHMAN BROTHERS (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg (R.C. Luxembourg, section B number 39.564), incorporated by a notarial deed on February 5, 1992, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 326 of July 30, 1992. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on August 11, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 157 of March 1st, 2001.

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Beatriz González Raposo, private employee, with professional address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Danielle Caviglia, jurist, with professional address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Roberto Manciocchi, jurist, with professional address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- Increase of the subscribed capital by an amount of three million five hundred thousand United States Dollars (3,500,000.- USD) to bring it from its present amount of one hundred and forty thousand United States Dollars (140,000.- USD) to three million six hundred and forty thousand United States Dollars (3,640,000.- USD) by issuing thirty-five thousand (35,000) shares with a par value of one hundred United States Dollars (100.- USD) each.

- Subscription and payment of the new shares.

- Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation.

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital by an amount of three million five hundred thousand United States Dollars (3,500,000.- USD) to bring it from its present amount of one hundred and forty thousand United States Dollars (140,000.- USD) to three million six hundred and forty thousand United States Dollars (3,640,000.- USD) by issuing thirty-five thousand (35,000) shares with a par value of one hundred United States Dollars (100.- USD) each, having the same rights of the existing shares.

The meeting admits the company LEHMAN BROTHERS HOLDINGS INC, having its registered office in 2711 Centerville, Ste 400 Wilmington, Delaware 19808, USA to the subscription of the thirty-five thousand (35,000) new shares, the other shareholder renouncing its preferential subscription right.

Subscription and Payment

The thirty-five thousand (35,000) new shares are subscribed by the company LEHMAN BROTHERS HOLDINGS INC, previously named, here represented by Mrs Beatriz González Raposo, previously named, by virtue of a proxy given in New York, on 25 March 2004 which will remain annexed to the present deed.

All the new shares so subscribed have been paid up in cash, so that the amount of three million five hundred thousand United States Dollars (3,500,000.- USD) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at three million six hundred and forty thousand United States Dollars (3,640,000.- USD) represented by thirty-six thousand four hundred (36,400) shares of one hundred United States Dollars (100.- USD) each.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately thirty-two thousand euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEHMAN BROTHERS (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg (R.C. Luxembourg, section B numéro 39.564), constituée suivant acte notarié en date du 5 février 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 326 du 30 juillet 1992. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 11 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 157 du 1^{er} mars 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Beatriz González Raposo, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Danielle Caviglia, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Augmentation de capital à concurrence de trois millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (3.500.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de cent quarante mille dollars des Etats-Unis (140.000,- USD) à trois millions six cent quarante mille dollars des Etats-Unis (3.640.000,- USD) par l'émission de trente-cinq mille (35.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD) chacune.

- Souscription et libération des actions nouvelles.

- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (3.500.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de cent quarante mille dollars des Etats-Unis (140.000,- USD) à trois millions six cent quarante mille dollars des Etats-Unis (3.640.000,- USD) par l'émission de trente-cinq mille (35.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'Assemblée admet la société LEHMAN BROTHERS HOLDINGS INC. ayant son siège social au 2711 Centerville, Ste 400 Wilmington, Delaware 19808, USA à la souscription des trente-cinq mille (35.000) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et Libération

De l'accord de tous les actionnaires, les trente-cinq mille (35.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par LEHMAN BROTHERS HOLDINGS INC., prénommée, ici représentée par Madame Beatriz González Raposo, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à New York, le 25 mars 2004, ci-annexée.

Les trente-cinq mille (35.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trois millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (3.500.000,- USD) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié est aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois millions six cent quarante mille dollars des Etats-Unis (3.640.000,- USD) représenté par trente-six mille quatre cents (36.400) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à trente-deux mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. González Raposo, D. Caviglia, R. Manciocchi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2004, vol. 883, fol. 87, case 6. – Reçu 28.773,22 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 avril 2004.

J.-J. Wagner.

(035841.3/239/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

LEHMAN BROTHERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.564.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 avril 2004.

J.-J. Wagner.

(035845.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

Wafa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 40.300.

Avec effet au 31 décembre 2003, la société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anciennement CRE-GELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A.), 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a dénoncé le domicile de la société anonyme Wafa S.A.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour Wafa S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, réf. LSO-AP03958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035292.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

LINEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 84.269.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, réf. LSO-AP05449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

Signature.

(035533.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

LINEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 84.269.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, réf. LSO-AP05444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

Signature.

(035532.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

TERPEAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 63.515.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour TERPEAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(035348.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

TERPEAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 63.515.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 2003 les mandats des Administrateurs ont été renouvelés pour la durée de six ans. AUDIT TRUST S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Mme Isabelle Arend. Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. Le Commissaire aux Comptes est AUDIT TRUST S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour TERPEAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP04988. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035338.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

MMK FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 84.464.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 3 mai 2004 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire nonobstant les dispositions statutaires;

- l'assemblée a décidé d'approuver les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;

- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 et d'affecter le résultat sur les années suivantes après une allocation de 3.100,- EUR à la réserve légale;

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

. Vladimir Ivanovich Chmakov,

. Oleg Vladimirovich Fedonin,

. Guy Harles,

ainsi qu'au Commissaire aux Comptes KPMG AUDIT,

pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes actuellement en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

Pour MMK FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00635. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035371.3/1005/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

ESCALADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 54.020.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires en date du 16 octobre 2003 que la société PERSONAL FINANCIAL FITNESS (INTERNATIONAL) N.V., ayant son siège social au 40, Kardinaal Sterckxstraat, B-2530 Boechout, Belgique, remplace la société COMCOLUX S.A., ayant son siège social au 123, avenue du X Septembre, L-2552 Luxembourg, dans sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Décharge est donnée pour l'exercice du mandat COMCOLUX S.A.

Il résulte également de ladite assemblée que Monsieur Frits van der Aa, administrateur de société, citoyen hollandais, né le 1^{er} mars 1955 à Oisterwijk, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au Katersberg 20, B-2440 Geel, Belgique, a été nommé avec effet immédiat «managing director» de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 22 mars 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05362. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035334.3/556/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

DBLA-LATIN BOND FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 41.521.

—
Auszug aus der Niederschrift über die ordentliche Hauptversammlung der Anteilhaber vom 13. April 2004

In der ordentlichen Hauptversammlung vom 13. April 2004 haben die Anteilhaber einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2003 sowie die Verwendung der Gewinne, die gemäß Satzung zu thesaurieren (thesaurierende Anteilklassen) bzw. auszuschütten (ausschüttende Anteilklasse) sind, wurden genehmigt.

2. Den Mitgliedern des Verwaltungsrates wurde für ihre Geschäftstätigkeit im Geschäftsjahr 2003 Entlastung erteilt.

3. Die KPMG AUDIT, Luxemburg, wurde zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2004 bestellt.

4. Die Herren

- Horst Eich, wohnhaft in Frankfurt, Bundesrepublik Deutschland

- Arnd Thorn, wohnhaft in Pfaffing bei München, Bundesrepublik Deutschland

- Dieter Ristau, wohnhaft in Strassen, Luxemburg

wurden von einem Vertreter der Anteilhaber zur Wahl in den Verwaltungsrat der Gesellschaft vorgeschlagen und für eine Amtszeit zu Mitgliedern des Verwaltungsrates bestellt.

Senningerberg, den 13. April 2004.

Für richtigen Auszug

U. Göbel / M. Biehl

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035356.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

CONRAD HINRICH DONNER VERMÖGENSVERWALTUNG LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 88.481.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP04903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

CONRAD HINRICH DONNER

VERMÖGENSVERWALTUNG LUXEMBURG S.A.

Signatures

(035706.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

BANITA I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 93.047.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 28 avril 2004 que:

- Les mandats des administrateurs Armin Rudi Kirchner, Hugo J.L. Neuman et TMF CORPORATE SERVICES S.A. étant venus à échéance, les actionnaires décident à l'unanimité d'élire les personnes suivantes comme administrateurs:

1. Armin Rudi Kirchner, né le 29 décembre 1967, à Jupthaas, Pays-Bas, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri;
2. Hugo J.L. Neuman, né le 21 octobre 1960, à Amsterdam, Pays-Bas, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri; et
3. TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous n° B 84.993, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Leurs mandats expireront immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2004.

- Le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, les actionnaires décident à l'unanimité d'élire L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce sous n° B 46.498 en tant que commissaire au compte. Son mandat expirera immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2004.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035447.3/805/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

SEB LUX SHORT BOND FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 26.549.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05035, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(035513.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

SEB LUX SHORT BOND FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 26.549.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2004

Les mandats des administrateurs et du réviseur autorisé indépendant étant venus à échéance, l'assemblée générale ordinaire a:

- renouvelé les mandats des administrateurs Mme Cecilia Lager, Stockholm, Mme Barbro Lilieholm Stockholm et M. Peder Hasslev, Stockholm;
- renouvelé le mandat du réviseur autorisé indépendant PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT:

L'assemblée a décidé de payer le montant total du bénéfice de l'année de SEK 1.021.107,- comme dividende.

Tous les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05031. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

Board of Directors

Mrs Cecilia Lager
Mrs Barbro Lilieholm
Mr Peder Hasslev

Independent Auditors

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Extract from the resolutions taken by the General Annual Meeting of March 10, 2004

It was unanimously resolved:

1. a) to approve the balance-sheet as of December 31, 2003 and the accounts and the profit and loss statement for the period ending on December 31, 2003;
- b) to approve the allotment of the result as follows: to pay out a dividend to the shareholders for the amount of the entire profit of the year SEK 1,021,107.-;
2. to discharge the Directors and the Statutory Auditor for the carrying out of their duties during the first year ended on December 31, 2003;
3. to re-elect Mrs Cecilia Lager, Mrs Barbro Lilieholm and Mr Peder Hasslev as Directors, and PricewaterhouseCoopers, Luxembourg as Auditors, for a period of one fiscal year.

For the Company

Signature

A Delegate

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05033. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(035516.3/850/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

MJ TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.680.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, réf. LSO-AP05461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

Signature.

(035537.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

MJ TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.680.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, réf. LSO-AP05458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

Signature.

(035535.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

UBS LUXEMBOURG DIVERSIFIED SICAV, Société d'investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 83.346.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AQ00036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2004.

Pour UBS LUXEMBOURG DIVERSIFIED SICAV
UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

J. Will / I. Asseray

Associate Director / Director

(036048.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

MAVELY CHARTERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.139.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035578.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

MAVELY CHARTERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.139.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035577.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS ACTIVES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 27.552.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(035603.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS ACTIVES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 27.552.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(035604.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

AQUARIUS FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 83.553.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AQ00030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2004.

Pour AQUARIUS FUND SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

J. Will / I. Asseray

Associate Director / Director

(036052.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

SPRING MULTIPLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 69.423.

L'an deux mille quatre, le treize avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SPRING MULTIPLE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 69.423, constituée sous la dénomination de SPRING LEVERAGE 99, S. à r.l., suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 1999, publié au Mémorial C 493 du 28 juin 1999, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire prénommé, en date du 18 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 646 du 17 août 2001.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification des statuts de la société à responsabilité limitée SPRING MULTIPLE, S.à r.l. En particulier:

L'article 4 des statuts aura, après modification, la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations dans, et la gestion en qualité de gérant commandité des sociétés en commandite par actions SPRING MULTIPLE 99 S.C.A., SPRING MULTIPLE 2000 S.C.A., SPRING MULTIPLE 2000 A S.C.A., SPRING MULTIPLE 2000 B S.C.A., SPRING MULTIPLE 2002 S.C.A., SPRING MULTIPLE 2002 A S.C.A., SPRING MULTIPLE 2002 B S.C.A. et, plus généralement, de toute société en commandite par actions dont l'objet consiste à permettre ou à favoriser la participation des salariés du groupe Suez dans l'accroissement de valeur des actions Suez.

La société peut souscrire et détenir des actions de commanditaire et/ou de commandité des sociétés en commandite par actions SPRING MULTIPLE 99 S.C.A., SPRING MULTIPLE 2000 S.C.A., SPRING MULTIPLE 2000 A S.C.A., SPRING MULTIPLE 2000 B S.C.A., SPRING MULTIPLE 2002 S.C.A., SPRING MULTIPLE 2002 A S.C.A., SPRING MULTIPLE 2002 B S.C.A. et, plus généralement, de toute société en commandite par actions dont l'objet consiste à permettre ou à favoriser la participation des salariés du groupe Suez dans l'accroissement de valeur des actions Suez.

La société peut également acquérir, céder ou emprunter des actions émises par Suez.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Ajout de l'article 12 bis:

«Les gérants, ou toute personne qu'ils désignent, exercent le droit de vote attaché aux actions Suez détenues par la société ou par l'une des sociétés en commandite par actions visées à l'article 4 des présents statuts dans le sens indiqué par le conseil de surveillance institué à l'article 15 bis des présents statuts.

Toutefois, si le conseil de surveillance ne peut pas valablement délibérer, n'émet pas d'avis ou omet de communiquer son avis aux gérants, les gérants, ou toute personne qu'ils désignent, exercent le droit de vote attaché aux actions Suez visées dans le présent article dans le même sens que celui pris par le fonds commun de placement d'entreprise SPRING MULTIPLE 2002 mis en place par Suez pour ses salariés français.

Toutefois, si le fonds ci-dessus n'émet pas d'avis ou omet de communiquer son avis aux gérants, les gérants pourront exercer le droit de vote attaché aux actions Suez visées dans le présent article. Pour ce faire, les gérants agiront en toute indépendance, dans l'intérêt exclusif des salariés actionnaires commanditaires et des salariés ayant souscrit des actions Suez dans le cadre de la formule Multiple avec souscription directe.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.'

Ajout du titre V bis - Conseil de Surveillance

«**Art. 15bis.** Il est institué un conseil de surveillance chargé notamment d'émettre un avis (i) sur le vote des actions Suez détenues par la société ou par l'une des sociétés en commandite par actions visées à l'article 4 des présents statuts et (ii) sur l'attitude à adopter en cas d'opérations financières portant sur le capital de Suez, notamment concernant l'apport ou non des actions Suez visées dans le présent paragraphe à l'offre en cas d'OPA et d'OPE.

Les membres du conseil de surveillance sont désignés par décision unanime des associés réunis en assemblée générale, sur proposition de Suez, société anonyme de droit français ayant son siège social au 16, rue de la Ville l'Evêque, Paris (France). Les membres du conseil de surveillance sont révoqués par décision unanime des associés. La composition du conseil de surveillance, ses missions et son mode de fonctionnement sont réglés par le règlement intérieur de la société.»

2. Pour la teneur exacte des autres articles des statuts après modification, prière de se référer au modèle de statuts SPRING MULTIPLE, S.à r.l., annexé et paraphé par Suez préqualifié.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les trois cent cinquante (350) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-), représentant l'entièreté du capital de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les associés déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la société, en particulier:

- L'article 4 des statuts qui aura, après modification, la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations dans, et la gestion en qualité de gérant commandité des sociétés en commandite par actions SPRING MULTIPLE 99 S.C.A., SPRING MULTIPLE 2000 S.C.A., SPRING MULTIPLE 2000 A S.C.A., SPRING MULTIPLE 2000 B S.C.A., SPRING MULTIPLE 2002 S.C.A., SPRING MULTIPLE 2002 A S.C.A., SPRING MULTIPLE 2002 B S.C.A. et, plus généralement, de toute société en commandite par actions dont l'objet consiste à permettre ou à favoriser la participation des salariés du groupe Suez dans l'accroissement de valeur des actions Suez.

La société peut souscrire et détenir des actions de commanditaire et/ou de commandité des sociétés en commandite par actions SPRING MULTIPLE 99 S.C.A., SPRING MULTIPLE 2000 S.C.A., SPRING MULTIPLE 2000 A S.C.A., SPRING MULTIPLE 2000 B S.C.A., SPRING MULTIPLE 2002 S.C.A., SPRING MULTIPLE 2002 A S.C.A., SPRING MULTIPLE 2002 B S.C.A. et, plus généralement, de toute société en commandite par actions dont l'objet consiste à permettre ou à favoriser la participation des salariés du groupe Suez dans l'accroissement de valeur des actions Suez.

La société peut également acquérir, céder ou emprunter des actions émises par Suez.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

- L'assemblée décide d'ajouter l'article 12 bis:

«**Art. 12bis.** Les gérants, ou toute personne qu'ils désignent, exercent le droit de vote attaché aux actions Suez détenues par la société ou par l'une des sociétés en commandite par actions visées à l'article 4 des présents statuts dans le sens indiqué par le conseil de surveillance institué à l'article 15 bis des présents statuts.

Toutefois, si le conseil de surveillance ne peut pas valablement délibérer, n'émet pas d'avis ou omet de communiquer son avis aux gérants, les gérants, ou toute personne qu'ils désignent, exercent le droit de vote attaché aux actions Suez visées dans le présent article dans le même sens que celui pris par le fonds commun de placement d'entreprise Spring Multiple 2002 mis en place par Suez pour ses salariés français.

Toutefois, si le fonds ci-dessus n'émet pas d'avis ou omet de communiquer son avis aux gérants, les gérants pourront exercer le droit de vote attaché aux actions Suez visées dans le présent article. Pour ce faire, les gérants agiront en toute indépendance, dans l'intérêt exclusif des salariés actionnaires commanditaires et des salariés ayant souscrit des actions Suez dans le cadre de la formule Multiple avec souscription directe.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

- L'assemblée décide d'ajouter le titre V bis - Conseil de Surveillance

«**Art. 15bis.** Il est institué un conseil de surveillance chargé notamment d'émettre un avis (i) sur le vote des actions Suez détenues par la société ou par l'une des sociétés en commandite par actions visées à l'article 4 des présents statuts et (ii) sur l'attitude à adopter en cas d'opérations financières portant sur le capital de Suez, notamment concernant l'apport ou non des actions Suez visées dans le présent paragraphe à l'offre en cas d'OPA et d'OPE.

Les membres du conseil de surveillance sont désignés par décision unanime des associés réunis en assemblée générale, sur proposition de Suez, société anonyme de droit français ayant son siège social au 16, rue de la Ville l'Evêque, Paris (France). Les membres du conseil de surveillance sont révoqués par décision unanime des associés. La composition du conseil de surveillance, ses missions et son mode de fonctionnement sont réglés par le règlement intérieur de la société.»

Deuxième résolution

Pour la teneur exacte des autres articles des statuts, l'Assemblée Générale décide la modification des statuts de la Société, afin de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de SPRING MULTIPLE, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée extraordinaire des associés.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations dans, et la gestion en qualité de gérant commandité des sociétés en commandite par actions SPRING MULTIPLE 99 S.C.A., SPRING MULTIPLE 2000 S.C.A., SPRING MULTIPLE 2000 A S.C.A., SPRING MULTIPLE 2000 B S.C.A., SPRING MULTIPLE 2002 S.C.A., SPRING MULTIPLE 2002 A S.C.A., SPRING MULTIPLE 2002 B S.C.A. et, plus généralement, de toute société en commandite par actions dont l'objet con-

siste à permettre ou à favoriser la participation des salariés du groupe Suez dans l'accroissement de valeur des actions Suez.

La société peut souscrire et détenir des actions de commanditaire et/ou de commandité des sociétés en commandite par actions SPRING MULTIPLE 99 S.C.A., SPRING MULTIPLE 2000 S.C.A., SPRING MULTIPLE 2000 A S.C.A., SPRING MULTIPLE 2000 B S.C.A., SPRING MULTIPLE 2002 S.C.A., SPRING MULTIPLE 2002 A S.C.A., SPRING MULTIPLE 2002 B S.C.A. et, plus généralement, de toute société en commandite par actions dont l'objet consiste à permettre ou à favoriser la participation des salariés du groupe Suez dans l'accroissement de valeur des actions Suez.

La société peut également acquérir, céder ou emprunter des actions émises par Suez.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 7. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR). Il est divisé en trois cent cinquante (350) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 8. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 9. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les restrictions suivantes s'appliquent à toute cession de parts sociales:

(i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés;

(ii) toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément donné en assemblée générale à l'unanimité des associés.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un écrit sous seing privé. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Titre III.- Apposition de scellés

Art. 10. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre IV.- Gérance

Art. 11. La société est administrée par au moins deux gérants résidents du Bénélux qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés à l'assemblée générale ou à tout autre organe social par la loi, les statuts ou le règlement intérieur de la société fixé par l'assemblée des associés.

Les gérants représentent la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par les gérants.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée. Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ou fondés de pouvoir, associés ou non.

La société est engagée, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux gérants ou la signature de l'agent ou fondé de pouvoir en cas de délégation de pouvoirs conformément à l'alinéa précédent.

Art. 12. Par dérogation à l'article précédent, les actes suivants ne sauraient être valablement accomplis au nom de la société par les gérants seuls mais requièrent une décision unanime des associés prise en assemblée générale:

(i) toute décision de la société de se retirer de la gestion de la société en commandite par actions SPRING MULTIPLE 99 S.C.A. prise avant le 31 août 2004;

(ii) toute décision de la société de se retirer de la gestion des sociétés en commandite par actions SPRING MULTIPLE 2000 S.C.A. et SPRING MULTIPLE 2000 B S.C.A. prise avant le 2 janvier 2006;

(iii) toute décision de la société de se retirer de la gestion de la société en commandite par actions SPRING MULTIPLE 2000 A S.C.A. prise avant le 2 janvier 2007;

(iv) toute décision de la société de se retirer de la gestion des sociétés en commandite par actions SPRING MULTIPLE 2002 S.C.A. et SPRING MULTIPLE 2002 B S.C.A. prise avant le 16 août 2007;

(v) toute décision de la société de se retirer de la gestion de la société en commandite par actions Spring Multiple 2002 A S.C.A. prise avant le 19 août 2008;

(vi) toute décision de la société d'approuver une modification des statuts ou du règlement intérieur de l'une quelconque des sociétés en commandite par actions visées à l'article 4 des présents statuts;

(vii) toute décision de la société de proposer la distribution d'un dividende par l'une quelconque des sociétés en commandite par actions visées à l'article 4 des présents statuts;

(viii) toute décision de la société de faire émettre, en vertu de la clause de capital autorisé, des actions de gérant commandité ou des actions de commanditaire par l'une quelconque des sociétés en commandite par actions visées à l'article 4 des présents statuts;

(ix) toute vente, toute demande de rachat auprès de l'émetteur et plus généralement tout acte de disposition portant sur les obligations émises par CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A. détenues par l'une quelconque des sociétés en commandite par actions visées à l'article 4 des présents statuts.

Toutefois, par dérogation à l'alinéa précédent, les gérants de la société sont autorisés à demander le rachat à l'émetteur d'autant d'obligations qu'il est présenté de demandes de rachat d'actions des sociétés en commandite par actions, au fur et à mesure qu'elles sont présentées par les actionnaires commanditaires, conformément aux stipulations des statuts desdites sociétés;

(x) toute décision de reporter la liquidation des investissements de l'une quelconque des sociétés en commandite par actions visées à l'article 4 des présents statuts;

(xi) toute décision relative à la définition des cas de rachat anticipé des actions de commanditaire émises par les sociétés SPRING MULTIPLE 2002 S.C.A., SPRING MULTIPLE 2002 A S.C.A. et SPRING MULTIPLE 2002 B S.C.A.;

(xii) toute constatation d'une «circonstance exceptionnelle» telle que définie dans les statuts et le règlement intérieur des sociétés en commandite par actions SPRING MULTIPLE 2000 S.C.A., SPRING MULTIPLE 2000 A S.C.A., SPRING MULTIPLE 2000 B S.C.A., SPRING MULTIPLE 2002 S.C.A., SPRING MULTIPLE 2002 A S.C.A. et SPRING MULTIPLE 2002 B S.C.A.;

(xiii) toute appréciation portée sur la qualification de «Filiale» telle que définie dans les statuts des sociétés en commandite par actions SPRING MULTIPLE 2000 S.C.A., SPRING MULTIPLE 2000 A S.C.A., SPRING MULTIPLE 2000 B S.C.A., SPRING MULTIPLE 2002 S.C.A., SPRING MULTIPLE 2002 A S.C.A. et SPRING MULTIPLE 2002 B S.C.A.; et

(xiv) toute décision prise par la société en tant que représentant des porteurs de warrants émis par CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ en faveur de CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A. les 28 décembre 2000 et 12 août 2002.

Art. 12bis. Les gérants, ou toute personne qu'ils désignent, exercent le droit de vote attaché aux actions Suez détenues par la société ou par l'une des sociétés en commandite par actions visées à l'article 4 des présents statuts dans le sens indiqué par le conseil de surveillance institué à l'article 15 bis des présents statuts.

Toutefois, si le conseil de surveillance ne peut pas valablement délibérer, n'émet pas d'avis ou omet de communiquer son avis aux gérants, les gérants, ou toute personne qu'ils désignent, exercent le droit de vote attaché aux actions Suez visées dans le présent article dans le même sens que celui pris par le fonds commun de placement d'entreprise SPRING MULTIPLE 2002 mis en place par Suez pour ses salariés français.

Toutefois, si le fonds ci-dessus n'émet pas d'avis ou omet de communiquer son avis aux gérants, les gérants pourront exercer le droit de vote attaché aux actions Suez visées dans le présent article. Pour ce faire, les gérants agiront en toute indépendance, dans l'intérêt exclusif des salariés actionnaires commanditaires et des salariés ayant souscrit des actions Suez dans le cadre de la formule Multiple avec souscription directe.

Titre V.- Assemblée - Décisions des Associés

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale se tenant à Luxembourg ou par consultation écrite à la diligence de la gérance. La tenue d'assemblées est toutefois obligatoire quand le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un associé unique, cet associé exerce seul tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des associés. Les résolutions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Art. 14. Les associés peuvent être réunis par la gérance en assemblée générale se tenant à Luxembourg à toutes les époques de l'année. Tout associé a le droit de requérir à la gérance la convocation d'une assemblée avec un ordre du jour que cet associé indique.

Les associés doivent se réunir en assemblée générale se tenant à Luxembourg au moins une fois par an, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice social.

Les réunions sont tenues au jour, heure et lieu désignés dans les convocations.

Les assemblées générales se composent de tous les associés, quel que soit le nombre de leurs parts sociales. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sociales, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée d'un nombre d'associés représentant par eux-mêmes ou comme mandataires plus de la moitié du capital social, et aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle est adoptée par des associés représentant par eux-mêmes ou comme mandataires plus de la moitié dudit capital.

Toutefois, les modifications des statuts et du règlement intérieur de la société sont décidées à l'unanimité des associés.

Titre V bis.- Conseil de Surveillance

Art. 15bis. Il est institué un conseil de surveillance chargé notamment d'émettre un avis (i) sur le vote des actions Suez détenues par la société ou par l'une des sociétés en commandite par actions visées à l'article 4 des présents statuts et (ii) sur l'attitude à adopter en cas d'opérations financières portant sur le capital de Suez, notamment concernant l'apport ou non des actions Suez visées dans le présent paragraphe à l'offre en cas d'OPA et d'OPE

Les membres du conseil de surveillance sont désignés par décision unanime des associés réunis en assemblée générale, sur proposition de Suez, société anonyme de droit français ayant son siège social au 16, rue de la Ville l'Evêque, Paris (France). Les membres du conseil de surveillance sont révoqués par décision unanime des associés. La composition du conseil de surveillance, ses missions et son mode de fonctionnement sont réglés par le règlement intérieur de la société.

Titre VI.- Exercice social - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 17. Chaque année au dernier jour du mois de juin il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VII.- Liquidation - Dissolution

Art. 18. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désigné(s) par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Luxembourg statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VIII.- Divers

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kessler,

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2004, vol. 896, fol. 81, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2004.

F. Kessler.

(035850.3/219/288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

SPRING MULTIPLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 69.423.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 avril 2004,

déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2004.

F. Kessler.

(035853.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

ASIA FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 13.256.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour ASIA FUND MANAGEMENT COMPANY

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

L'Agent domiciliataire

Signatures

(036059.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

FREE SPACE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 70.058.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(035607.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

FREE SPACE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 70.058.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(035608.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

FREE SPACE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 70.058.

—
RECTIFICATIF

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 19 avril 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2001.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035622.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

FREE SPACE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 70.058.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 19 avril 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2002.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035619.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

BRIMAG A.G., Aktiengesellschaft.
 Gesellschaftssitz: L-9964 Huldigen, 17, op d'Schleid.
 H. R. Diekirch B 100.460.

—
 STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, am ersten April.
 Vor dem unterzeichneten Urbain Tholl, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind erschienen:

1. Die anonyme Holdinggesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu L-9840 Siebenaler, Haus 20,

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch Herrn Paul Müller, vorgeannt.

Welcher Komparent, den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung BRIMAG A.G. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Huldigen.

Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates zu jeder Zeit an eine andere Adresse innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Zeit gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung und Nutzung von eigenem Immobilienbesitz, Immobilienpromotion im weitesten Sinne des Wortes, sowie der Handel mit und die Verwaltung von Immobilien, sowie Import, Export von Gütern aller Art.

Zu diesen Zwecken kann die Gesellschaft alle Geschäftshandlungen unbeweglicher, beweglicher, kaufmännischer, industrieller oder finanzieller Art vornehmen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Verbindung stehen.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftsgegenstand sowohl in Luxemburg als auch im Ausland ausüben und hierzu alle notwendigen und nützlichen Maßnahmen ergreifen, die ihr als geeignet erscheinen.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, seine Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sich verbürgen zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend (31.000,-) Euro und ist eingeteilt in tausend (1.000) Aktien von jeweils einunddreissig (31,-) Euro.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges geregelt hat.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten, die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates zusammen mit dem oder den Kommissaren einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Alles was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen, in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst, bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Ernennung eines Delegierten des Verwaltungsrates unterliegt der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung der Aktionäre und verpflichtet den Verwaltungsrat der jährlichen Hauptversammlung eine Abrechnung vorzulegen betreffend das Gehalt, die Entschädigungen und die sonstigen Vergütungen, welche dem delegierten Verwaltungsratsmitglied zugestanden wurden.

Die Gesellschaft wird verpflichtet unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwalters.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann seine Vollmacht in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen; diese haben den Titel eines geschäftsführenden Verwalters.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung der Gesellschaft oder eine bestimmte Abzweigung davon an einen oder mehrere Geschäftsführer übertragen, oder für bestimmte Anliegen Sondervollmachten an einen oder mehrere, von ihm ausgewählten Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 7. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionär zu sein brauchen, ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten, die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 8. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, ausnahmsweise beginnt das erste Jahr mit dem heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendvier.

Art. 9. Die Hauptversammlung findet rechtens statt am vierten Mittwoch des Monats Mai um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 10. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind, und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen, jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 11. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden mit Genehmigung des Kommissars vorzunehmen.

Art. 12. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die eintausend (1.000) Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Die Gesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A., vorgenannt, fünfhundert Aktien	500
2.- Die Gesellschaft EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., vorgenannt, fünfhundert Aktien	500
Total: eintausend Aktien	1.000

Diese Aktien wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von einunddreissigtausend (31.000,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind und bescheinigt dies ausdrücklich.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht dass die Geschäftsfähigkeit gegebenenfalls der Zustimmung der zuständigen Behörden bedarf.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr tausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden sich die eingangs genannten Komparenten, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung ein, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden, bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010, ernannt:
 - a) Herr Manfred Braun, Angestellter, wohnhaft zu B-4701 Eupen, 318, Aachener Strasse,
 - b) Herr Andy Braun, Angestellter, wohnhaft zu B-4701 Eupen, 318, Aachener Strasse,
 - c) Herr Dany Braun, Angestellter, wohnhaft zu B-4701 Eupen, 318, Aachener Strasse.
- 3.- Zum Kommissar wird, bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010, ernannt: Herr Philippe Moncousin, Diplombetriebswirt, wohnhaft zu B-6900 Marche-en-Famenne, 23, rue de la Campagnette.
- 4.- Der Verwaltungsrat wird ermächtigt Herrn Manfred Braun, vorgeannt, zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen, um die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.
- 5.- Die Adresse der Gesellschaft ist in L-9964 Huldigen, 17, op d'Schleid.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Müller, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} avril 2004, vol. 427, fol. 32, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 30. April 2004.

U. Tholl.

(901639.3/232/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mai 2004.

BRIMAG A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9964 Huldigen, 17, op d'Schleid.

H. R. Diekirch B 100.460.

Heute, am 1. April 2004,

traf sich der Verwaltungsrat der anonymen Gesellschaft BRIMAG, zu einer Versammlung, nämlich:

Herr Manfred Braun, Angestellter, wohnhaft zu B-4701 Eupen, 318, Aachener Strasse,

Herr Andy Braun, Angestellter, wohnhaft zu B-4701 Eupen, 318, Aachener Strasse,

Herr Dany Braun, Angestellter, wohnhaft zu B-4701 Eupen, 318, Aachener Strasse,

einstimmig wurde Herr Manfred Braun, vorgeannt, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied ernannt um die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Also beschlossen, zu Mersch am 1. April 2004.

Gezeichnet: M. Braun, A. Braun, D. Braun, U. Tholl.

Enregistré à Diekirch, le 2 avril 2004, DSO-AP00006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 30. April 2004.

U. Tholl.

(901640.2/232/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mai 2004.

CONTAXX A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9970 Leithum, Maison 2.

H. R. Diekirch B 96.562.

Im Jahre zweitausendvier, den einundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Urbain Tholl, mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind die Aktionäre der anonymen Gesellschaft CONTAXX A.G., mit Sitz zu Leithum, R.C.S.L. Nummer B 96.562, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Edmond Schroeder, mit Amtswohnsitz zu Mersch, am 14. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C Blatt 26118 von 2002.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Walter Haas, Steuerberater, wohnhaft zu B-4701 Kettenis.

Der Vorsitzende wählt zur Schriftführerin Dame Cindy Counhaye, Privatbeamtin, wohnhaft zu B-Messancy.

Die Versammlung wählt zur Stimmenprüferin Dame Christine Noël, Notarschreiberin, wohnhaft zu B-Morhet.

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden, dass:

1) Die erschienenen Aktionäre sowie die von ihnen innegehaltene Aktienzahl auf einer Präsenzliste aufgeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Vorsitzenden, die Schriftführerin, den Stimmenprüfer und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben verbleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

2) Aus der Präsenzliste erhellt, dass die einhundert (100) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen in gegenwärtiger ausserordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, womit die Versammlung rechtmässig über sämtliche auf der Tagesordnung angeführten Punkte entscheiden kann.

3) Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgenden Punkt:

Abänderung des zweiten Abschnitts des dritten Artikels.

Nachdem vorstehende Tagesordnung seitens der Generalversammlung gutgeheissen wurde, wurde nachfolgender Beschluss einstimmig gefasst:

Einzigter Beschluß

Die Versammlung beschliesst, den zweiten Abschnitt des dritten Artikels abzuändern, um folgenden Wortlaut zu erhalten:

«Alle Aktien sind Namensaktien.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist wird die Versammlung aufgehoben.

Kosten und Gebühren

Alle Kosten und Gebühren dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf achthundert (800,-) Euro.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Counhaye, C. Noël, W. Haas, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 26 avril 2004, vol. 427, fol. 50, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 3. Mai 2004.

U. Tholl.

(901673.2/232/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 mai 2004.

CONTAXX A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, Maison 2.

H. R. Diekirch B 96.562.

Statuts coordonnés suivant acte du 21 avril 2004, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(901674.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 mai 2004.

L.I., LUXEMBOURGEOISE D'INTERVENTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 46.408.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(035621.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

L.I., LUXEMBOURGEOISE D'INTERVENTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 46.408.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(035623.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

**IP POWER TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme,
(anc. SOFTING EUROPE DISTRIBUTION S.A.).**

Registered office: L-1638 Senningerberg, 79, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 37.206.

In the year two thousand four, on the twentieth of April.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders SOFTING EUROPE DISTRIBUTION S.A., a société anonyme having its registered office in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B, number 37.206, incorporated by a deed of the notary Frank Baden, residing in Luxembourg, on the May 10, 1991, published in the Mémorial C of October 25th, 1991, number 408.

The meeting is presided by Mrs Nadine Neybecker, employee, residing in F-Kanfen, who appointed as secretary Mrs Natacha Steuermann, employee, residing in Grevenmacher.

The meeting elected as scrutineer Mr Patrick Want, employee, residing in F-Contz-les-Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman has declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1) Transfer of the registered office from L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl to L-1638 Senningerberg, 79, rue du Golf.

2) Change of the denomination of the company from SOFTING EUROPE DISTRIBUTION S.A. into IP POWER TECHNOLOGIES S.A.

3) Acknowledgment of the resignation of Mr Bordignon Manuel as Director with full and whole discharge.

4) Nomination of Mr Kraemer Serge as Director.

5) Acknowledgment of the resignation of Mr Faber Jean-Marc as Managing Director with full and whole discharge.

6) Nomination of Mr Kraemer Serge as Managing Director.

7) Restatement of the articles of incorporation without amending the corporate purpose and translation in English.

II.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the Extraordinary General Meeting, as well as the proxies of the represented shareholders, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the present meeting has been duly convened by notices containing the agenda and published:

- in the Mémorial dated April 6, 2004 and April 13, 2004,

- in the newspaper «La Voix du Luxembourg» dated April 6, 2004 and April 13, 2004,

and was convened by registered letters sent on the 5th April 2004.

IV.- It appears from the attendance list, that out of 13,000 existing shares, 12,675 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

Then the Extraordinary General Meeting, after deliberation, took unanimously the following Resolutions:

First resolution

The general meeting transfers the registered office of the company from L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, to the following address: L-1638 Senningerberg, 79, rue du Golf.

Second resolution

The general meeting decides to change the name of the company from SOFTING EUROPE DISTRIBUTION S.A. into IP POWER TECHNOLOGIES S.A.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to accept the resignation of Mr Manuel Bordignon as director with full and whole discharge until the date of the present general meeting.

Fourth resolution

The general meeting resolves to appoint Mr Serge Kraemer, ingénieur diplômé mécanicien, born at Luxembourg, the 29th November 1959, residing in L-5774 Weiler-la-Tour, 11, rue des Sports, as new member of the board of directors of the Company until the general meeting of 2009.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to accept the resignation of Mr Jean-Marc Faber as Managing Director with full and whole discharge until the date of the present general meeting.

Sixth resolution

The general meeting resolves to appoint Mr Serge Kraemer, prenamed, as new Managing Director of the Company until the general meeting of 2009.

Seventh resolution

The general meeting decides to reword the articles of incorporation of the corporation without amending the corporate purpose as follows:

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of IP POWER TECHNOLOGIES S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Senningerberg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the exploitation of a business agency.

It has moreover as purpose the purchase, the sale, the import, export, manufacture, the trade and the distribution of articles or products, licences and royalties, as well as the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and the administration, the management and the marketing of these companies.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at three hundred twenty-five thousand Euros (325,000.- EUR) divided in thirteen thousand (13,000) shares without a par value.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual General Meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the third Thursday of May at 9 o'clock.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately one thousand three hundred Euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le vingt avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme SOFTING EUROPE DISTRIBUTION S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 37.206, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 1991, publié au Mémorial C, numéro 408 du 25 octobre 1991.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nadine Neybecker, employée privée, demeurant à F-Kanfen, qui désigne comme secrétaire Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant à Grevenmacher.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Want, employé privé, demeurant à F-Contz-les-Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Transfert du siège social de L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl à L-1638 Senningerberg, 79, rue du Golf.

2) Modification de la dénomination sociale de SOFTING EUROPE DISTRIBUTION S.A. en IP POWER TECHNOLOGIES S.A.

3) Acceptation de la démission de Mr Bordignon Manuel en tant qu'Administrateur avec pleine et entière décharge.

4) Nomination de Mr Kraemer Serge comme Administrateur.

5) Acceptation de la démission de Mr Faber Jean-Marc en tant qu'Administrateur Délégué avec pleine et entière décharge.

6) Nomination de Mr Kraemer Serge comme Administrateur Délégué,

7) Reformulation des statuts sans modification de l'objet social et traduction en anglais.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C du 6 avril 2004 et du 13 avril 2004,

- dans le journal La Voix du Luxembourg du 6 avril 2004 et du 13 avril 2004,

et par lettres recommandées envoyées le 5 avril 2004.

IV.- Il appert de cette liste de présence que sur les 13.000 actions, actuellement en circulation, 12.675 actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle peut en conséquence décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, à l'adresse suivante: L-1638 Senningerberg, 79, rue du Golf.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de SOFTING EUROPE DISTRIBUTION S.A. en IP POWER TECHNOLOGIES S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Manuel Bordignon de son poste d'administrateur et déclare lui accorder pleine et entière décharge à compter de la date de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Serge Kraemer, ingénieur diplômé mécanicien, né à Luxembourg, le 29 novembre 1959, demeurant à L-5774 Weiler-la-Tour, 11, rue des Sports, aux fonctions d'administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale de 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Jean-Marc Faber en tant qu'administrateur délégué et déclare lui accorder pleine et entière décharge à compter de la date de la présente assemblée.

Sixième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Serge Kraemer, prénommé, aux fonctions d'administrateur délégué, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale de 2009.

Septième résolution

L'assemblée décide de refondre les statuts sans modification de l'objet social pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IP POWER TECHNOLOGIES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Senningerberg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'affaires. Elle a en outre pour objet l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la fabrication, le commerce et la distribution d'articles ou de produits, de licences et de droits d'auteur, ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et l'administration, la gestion et le marketing de ces sociétés.

Elle pourra en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou facilitant sa réalisation.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent vingt-cinq mille Euros (325.000,- EUR), représenté par treize mille (13.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation le troisième jeudi du mois de mai à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Evaluation - Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Neybecker, N. Steuermann, P. Want, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, vol. 20CS, fol. 91, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 avril 2004.

P. Bettingen.

(035941.3/202/282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

SOCIETE DU MADAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Registered office: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 24.300.

DISSOLUTION

In the year two thousand four, on the twenty-second of April.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company SOCIETE DU MADAL (LUXEMBOURG) S.A., with its registered office in L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, incorporated by deed of notary Jacques Delvaux, then residing in Esch-sur-Alzette, dated 6th of May 1986, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 210, dated 24th of July 1986 and last modified by deed of the undersigned notary dated 25th of April 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1056, dated 23rd of November 2001.

The liquidation has been decided by an extraordinary general meeting of shareholders by deed of the undersigned notary, dated 24th of April 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1087 dated 16th of July 2002.

The meeting is presided by Mr Stefan Justinger, Director of BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., residing in D-Langsur.

Who appoints as secretary Mrs Claudine Goedert, residing in L-Erpeldange.

The meeting elects as scrutineer Mrs Ulrike Oppenhäuser-Mühlen, residing in D-Speicher.

The office such constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The Agenda of the Meeting is the following:

1. The report of the auditor to the liquidation.
2. The discharge of the liquidator and of the statutory auditor.
3. The closure of the liquidation.
4. The conservation of the books, registers and documents.
5. Miscellaneous

II. The notice including the agenda of this meeting was given to the shareholders, as provided for by Article 67 1-2 of the coordinated law for commercial companies by publishing in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 362 and 393, dated 2nd of April 2004 and 13th of April 2004, and in the Luxemburger Wort 2nd of April 2004 and 13th of April 2004.

III. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed ne varietur by the bureau and the notary.

IV. The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares which they held were recorded on an attendance list, signed by the shareholders present or the proxies who represented them, and such list reviewed by the officers at the meeting, and recognized as conforming to those shareholders present or represented.

The aforementioned attendance list together with the proxies of the shareholders represented, after having been signed ne varietur by the officers of the meeting and the notary will be annexed to the present deed, in order to be registered together with it.

As appears from the attendance list that out of the nine hundred eight thousand two hundred ninety-eight (908,298) shares, representing the whole subscribed share capital of one million two hundred twenty-one thousand seven hundred seventeen point thirty-eight dollars US (1,221,717.38 USD) of the Corporation, six hundred fifty-one thousand eight hundred five (651,805) shares are represented. As more than half of the shares are represented, the meeting can validly take place and decide on all the items of the agenda.

V. After deliberation, the following resolutions were taken unanimously.

I. Report of the Auditor to the Liquidation

Mr Stefan Justinger residing in D-Langsur, makes a report relative to his examination of the accounts of the liquidation and to the management of the Liquidator.

This report, which concludes at the approbation of the accounts and the discharge of the Liquidator, will be annexed to the present deed, after having been signed ne varietur by the officers of the meeting and the notary.

II. Discharge to the Liquidator and of the Statutory Auditor

In accordance with the conclusions of the report of the Auditor to the Liquidation, and after deliberation, the general meeting unanimously approves the accounts of the liquidation and grants full and entire discharge to the Liquidator for his management of the liquidation and to the Statutory Auditor.

III. Closure of the Liquidation

The general meeting resolves unanimously to pronounce the closure of the liquidation and acknowledges that the company known as SOCIETE DU MADAL (LUXEMBOURG) S.A. has ceased to exist.

IV. Conservation of the books, registers and documents

The general meeting unanimously resolves that all books, registers and documents relating to the company shall be conserved for a period of five years at least at the registered office of the company.

There being nothing further on the Agenda, the President adjourned the Meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognizes by the present that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English and followed by a French translation; at the request of the same parties and in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DU MADAL (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 mai 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 210 du 24 juillet 1986 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1056 du 23 novembre 2001.

La liquidation a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentant en date du 24 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1087 du 16 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Stefan Justinger, directeur de la BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à D-Langsur,

qui désigne comme secrétaire Madame Claudine Goedert, demeurant à L-Erpeldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ulrike Oppenhäuser-Mühlen, demeurant à D-Speicher.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du commissaire vérificateur sur les comptes de la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur.
3. Décision sur la clôture de la liquidation.
4. Décision sur le dépôt des livres et documents sociaux.
5. Divers.

II. Que la convocation à la présente assemblée générale contenant l'ordre du jour a été faite, conformément à l'article 67 1-2 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, par des publications faites au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéros 362 et 393 des 2 et 13 avril 2004 et au Luxemburger Wort des 2 et 13 avril 2004.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. Qu'il appert de ladite liste de présence que sur le neuf cent huit mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (908.298) actions représentant l'intégralité du capital social souscrit, soit un million deux cent vingt et un mille sept cent dix-sept virgule trente-huit dollars US (1.221.717,38 USD), six cent cinquante et un mille huit cent cinq (651.805) actions sont représentées. Que plus de la moitié des actions sont représentées, l'assemblée peut décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour.

V. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Rapport du Commissaire Vérificateur

Monsieur Stefan Justinger, demeurant à D-Langsur donne lecture de son rapport sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur et restera annexé au présent acte après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire.

II. Décharge au Liquidateur et au Commissaire Vérificateur

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au liquidateur de la société. L'assemblée donne également décharge au commissaire vérificateur pour l'exécution de son mandat.

III. Clôture de la Liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme SOCIETE DU MADAL (LUXEMBOURG) S.A. a cessé d'exister.

IV. Dépôt des livres et documents sociaux

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq années au siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes sont à charge de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

signé: S. Justinger, C. Goedert, U. Oppenhäuser-Mühlen, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 26 avril 2004, vol. 467, fol. 81, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 mai 2004.

A. Lentz.

(035916.3/221/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

MODA GAS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 85.637.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035783.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

CARDINAL SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 79.878.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 25 avril 2003 que:

Sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A. société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg.

Monsieur Georges Mock, expert-comptable, élisant domicile au Cabinet MOCK & WIDMER S.A., cours des Bastions 4, CH-1205 Genève.

Monsieur Jacques-Michel Rossi, avocat, élisant domicile au Cabinet MOCK & WIDMER S.A., cours des Bastions 4, CH-1205 Genève.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Madame Ana de Sousa, comptable, élisant domicile au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 25 avril 2003 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, en date du 25 avril 2003, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération de dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'administrateur-délégué.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035671.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

H. R. Luxemburg B 27.856.

Änderungen in der Zusammensetzung des Verwaltungsrats

Mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre am 13. Februar 2004 endete das Mandat als Mitglied des Verwaltungsrats für die Herren

Wolfgang A. Baertz

Rudolf Chomrak

Gerhard Eberstadt

Rolf Passow

Heinz-Jörg Platzek

Gerhard Richter

und Dr. Markus Rieß.

Auf Vorschlag des Vorsitzenden des Verwaltungsrats beschlossen die Aktionäre auf der ordentlichen Generalversammlung am 13. Februar 2004 die Herren

Horst Eich

Johann Goldbrunner

Pierluigi Riches

Dieter Ristau

und Arnd Thorn

für eine Amtszeit bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung 2007 zu Mitgliedern des Verwaltungsrats zu berufen.

Senningerberg, 26. April 2004.

Für die Richtigkeit

ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

R. Thiel / C. Burkhardt

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00642. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035369.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2004.

BÄRFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 47.679.

L'an deux mille quatre, le deux avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée BÄRFILUX S.A., inscrite au R. C. Luxembourg B n° 47.679, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 mai 1994, publié au Mémorial C numéro 360 du 27 septembre 1994.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le même notaire, de résidence à Luxembourg, le 5 octobre 2001, publié au Mémorial C de 2002 n° 299 du 22 février 2002, avec un capital social actuel de EUR 8.100.000,- (huit millions cent mille Euros), représenté par 810.000 (huit cent dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Renato Vismara, consultant, demeurant à I-Milano.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires détenant ensemble les 810.000 (huit cent dix mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentés à la présente assemblée, qui par conséquent peut se réunir sans convocation préalable,

tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leurs mandataires respectifs avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

II) Que la société n'a pas d'emprunts obligataires

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne.

2. Modification de la dénomination de BÄRFILUX S.A. en BAERFILUX S.p.A., et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050 et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

«Art. 3. Oggetto.

La società ha per oggetto direttamente od indirettamente la produzione, l'acquisto, l'importazione, l'immagazzinaggio, l'assemblamento ed in genere il commercio - sia in proprio che quale rappresentante, agente o commissionaria di terzi - di qualsiasi genere di prodotti chimici o derivati.

Essa può compiere tutte le operazioni commerciali, industriali, mobiliari ed immobiliari, nonché le operazioni finanziarie non nei confronti del pubblico, ritenute necessarie od utili per il conseguimento dell'oggetto sociale; essa può prestare avalli, fidejussioni ed ogni altra garanzia, anche reale; può assumere sia direttamente che indirettamente, purché non quale attività prevalente, non nei confronti del pubblico e sempre ai fini del conseguimento dell'oggetto sociale, interessenze e partecipazioni in altre società o imprese aventi oggetto analogo od affine o connesso al proprio; essa può altresì costituire società analoghe o affini in Italia ed all'estero o instaurare rapporti societari con tali aziende.

La società può acquistare e cedere brevetti industriali ed esercitare diritti di proprietà industriale e commerciale.»

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes démissionnaires.

4. Nomination du ou des Administrateurs.

5. Nomination du Collège des Commissaires.

6. Divers.

Exposé:

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à I-Milano, Viale Piave 21, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale des actionnaires, composée de tous les actionnaires, après s'être considérée comme régulièrement constituée, et après avoir constaté que la société n'a pas émis d'obligations, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de l'unanimité des actionnaires, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, sans modification de la personnalité juridique de la société, de Luxembourg en Italie, et plus spécialement à I-Milano, Viale Piave 21,

de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne,

et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de la société de BÄRFILUX S.A. en BAERFILUX S.p.A.,
- de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050,
- et de modifier l'objet social pour lui donner la teneur en langue italienne nouvelle suivante:

«Art. 3. Oggetto.

La società ha per oggetto direttamente od indirettamente la produzione, l'acquisto, l'importazione, l'immagazzinaggio, l'assemblamento ed in genere il commercio - sia in proprio che quale rappresentante, agente o commissionaria di terzi - di qualsiasi genere di prodotti chimici o derivati.

Essa può compiere tutte le operazioni commerciali, industriali, mobiliari ed immobiliari, nonché le operazioni finanziarie non nei confronti del pubblico, ritenute necessarie od utili per il conseguimento dell'oggetto sociale; essa può prestare avalli, fidejussioni ed ogni altra garanzia, anche reale; può assumere sia direttamente che indirettamente, purché non quale attività prevalente, non nei confronti del pubblico e sempre ai fini del conseguimento dell'oggetto sociale, interessenze e partecipazioni in altre società o imprese aventi oggetto analogo od affine o connesso al proprio; essa può altresì costituire società analoghe o affini in Italia ed all'estero o instaurare rapporti societari con tali aziende.

La società può acquistare e cedere brevetti industriali ed esercitare diritti di proprietà industriale e commerciale.»

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe.

Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires consent aux administrateurs et au Commissaire en fonction bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne, trois nouveaux administrateurs pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux, savoir,

- M. Vismara Renato, né à Milano le 15 juillet 1933, demeurant à Milano, Via Voghera n. 11/B, citoyen italien, codice fiscale VSM RNT 33L15 F205X, Président du Conseil d'Administration;
- M. Fischer Bernhard, né à Gauting (D), le 30 janvier 1949, demeurant a Lodi, Via S. Colombano n. 62/A, citoyen allemand, codice fiscale FSC BNH 49A30 Z112O, administrateur;
- M. Passerini Carlo, né à Lodi, le 14 septembre 1948, demeurant à Crema, Via Le Murie n. 6, citoyen italien, codice fiscale PSS CRL 48P14 E648W, administrateur.

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs à M. Renato Vismara, précité, pour apporter aux statuts en langue italienne et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités italiennes compétentes en vue de l'inscription au Registre de Commerce en Italie.

L'assemblée décide que, conformément aux dispositions de l'article 2389 du Code civil italien, les administrateurs n'ont uniquement droit qu'au remboursement des frais en relation avec leur mandat d'administrateur.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide, en conformité avec la législation italienne et l'article 27 des statuts en langue italienne, de nommer pour un terme de 3 exercices sociaux, un Collège des Commissaires (Collegio sindacale) composé de 3 (trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants, auquel collège sera également confié le contrôle comptable de la société,

et fixe la rémunération revenant à chaque membre titulaire, pour toute la durée de son mandat, au tarif minimum prévu par l'actuel barème applicable aux «Dottori Commercialisti».

- Sont nommés membres titulaires du Collège des Commissaires (Collegio sindacale):
- M. Stella Rodolfo, né à Milano, le 28 octobre 1944, demeurant à Milano, Viale Piave n. 21, citoyen italien, codice fiscale STL RLF 44R28 F205W, inscrit au «Registro dei Revisori Contabili in forza di decreto ministeriale del 12.04.1995, pubblicato sulla Gazzetta Ufficiale «4a Serie Speciale Concorsi» n. 31 S4-BIS del 21.04.1995», Président du Collège des Commissaires;
- M. Sizzi Claudio, né à Bergamo, le 25 janvier 1960, demeurant à Milano, Viale Piave n. 21, citoyen italien, codice fiscale SZZ CLD 60A25 A794F, inscrit au «Registro dei Revisori Contabili in forza di decreto ministeriale del 12.04.1995, pubblicato sulla Gazzetta Ufficiale «4a Serie Speciale Concorsi» n. 31 S4-BIS del 21.04.1995», membre titulaire;
- M. Ortolani Andrea, né à Milano, le 14 février 1965, demeurant à Milano, Via Bugatti n. 5, citoyen italien, codice fiscale RTL NDR 65B14 F205R, inscrit au «Registro dei Revisori Contabili in forza di decreto ministeriale del 12.04.1995, pubblicato sulla Gazzetta Ufficiale «4a Serie Speciale Concorsi» n. 31 S4-BIS del 21.04.1995», membre titulaire;

- Sont nommés membres suppléants du Collège des Commissaires (Collegio sindacale):

- M. Pisati Emanuele, né à Milano, le 16 janvier 1965, demeurant à Milano, Via Imperatore Tito n. 3, citoyen italien, codice fiscale PST MNL 65A16 F205I, inscrit au «Registro dei Revisori Contabili in forza di decreto ministeriale del 12.04.1995, pubblicato sulla Gazzetta Ufficiale «4a Serie Speciale Concorsi» n. 31 S4-BIS del 21.04.1995», membre suppléant;

- M. Zoli Luciano, né à Milano, le 22 novembre 1956, demeurant à Milano, Via Cesare Procaccini n. 35, citoyen italien, codice fiscale ZLO LCN 56S22 F205F, inscrit au «Registro dei Revisori Contabili in forza di decreto ministeriale del 12.04.1995, pubblicato sulla Gazzetta Ufficiale «4a Serie Speciale Concorsi» n. 31 S4-BIS del 21.04.1995», membre suppléant.

Déclaration pro fisco:

L'assemblée constate que le droit d'apport redû par la société conformément à la loi luxembourgeoise,

° s'élevant à la somme de EUR 32.052 lors de sa constitution en date du 11 mai 1994, a été dûment payé à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Luxembourg;

° s'élevant à la somme de EUR 19.970 lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 1994, a été dûment payé à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Luxembourg,

° s'élevant à la somme de EUR 23.805 lors d'un constat d'augmentation de capital du 22 juin 1995, a été dûment payé à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Luxembourg,

° s'élevant à la somme de EUR 12,39 lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2001, a été dûment payé à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Luxembourg.

Elle décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture de l'assemblée:

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 4.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. La Rocca, D. Murari, R. Vismara, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, vol. 20CS, fol. 76, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

J. Delvaux.

(035818.3/208/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

IMMOBILIERE NORBERT EICHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Graulinster.

R. C. Luxembourg B 95.209.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(035743.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2004.